

Mini-Foot Liège Info

SAISON 2025 - 2026

JOURNAL OFFICIEL N° 11

MARDI 16 JUIN 2026

www.shade4home.com

Shade4Home
STORES BANNES PERGOLAS



N'hésitez pas à consulter le site :
www.lffs-liege.be
celui-ci est mis à jour régulièrement.



Le secrétariat provincial est accessible
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 9h30 à 12h et de 14h à 15h.
Par téléphone : **le mardi et le jeudi.**
Vous pouvez envoyer un mail à:
secretaire@lffs-liege.be.
Les mails sont lus plusieurs fois par jour

DERNIÈRES INFOS

Bonjour à tous,

Voici le dernier journal de la saison 2025-2026.

Une saison riche en événements divers : nouvelles règles de jeu, deuxième carte jaune, la carte bleue et le botté au dix mètres.

La prochaine saison, le marquoir de table sera obligatoire. Une explication détaillée sera publiée dans le premier journal de la saison.

Je vous souhaite de bonnes vacances et une prochaine saison pleine de succès.

Sommaire

| | Page |
|---------------------|------|
| Rapport AG | 2 |
| Commission sportive | 15 |
| Amendes | 25 |



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

www.lffs-liege.be

Éditeur responsable :

Philippe Pitz

Secrétaire provincial

Rue de Berneau, 24 - 4600 Visé

Tél : 04/3415282

E-mail : secretaire@lffs-liege.be

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PROVINCIALE

Soumagne, le 13 juin 2026, 10 h.

Rapport.

Présents : C.E.P. : Philippe Peterkenne, Jonathan Rébuffatti, Philippe Pitz, Daniel Gerard, Marcel Schoonbroodt, France Loly.

C.S.P. : Philippe Pitz, Denis Bonchaire, Marcel Schoonbroodt, France Loly, Michel Leonard.

C.P.A. : René Guillaume, Marc Nihoul.

Clubs :

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 0354 | 0423 | 0424 | 0432 | 1001 | 1262 | 1367 | 1397 | 1432 | 1441 | 1659 | 1868 | 1914 | 2014 | 2035 | 2474 | 2600 |
| 2792 | 2905 | 2907 | 2935 | 3019 | 3029 | 3128 | 3187 | 3312 | 3351 | 3426 | 3471 | 3495 | 3609 | 3637 | 3745 | 3786 |
| 3816 | 3855 | 4006 | 4079 | 4083 | 4084 | 4090 | 4127 | 4227 | 4525 | 4560 | 4684 | 4685 | 4758 | 4760 | 4980 | 5315 |
| 5364 | 5448 | 5488 | 5662 | 5708 | 5741 | 5749 | 5800 | 5838 | 5853 | 5859 | 5966 | 6023 | 6389 | 6390 | 7030 | 7051 |
| 7137 | 7155 | 7184 | 7229 | 7237 | 7245 | 7250 | 7252 | 7277 | 7330 | 7331 | 7343 | 7366 | 7374 | 7387 | 7416 | 7474 |
| 7482 | 7509 | 7511 | 7515 | 7532 | 7537 | 7539 | 7541 | 7585 | 7586 | 7589 | 7590 | 7594 | 7596 | 7660 | 7662 | 7665 |
| 7666 | 7669 | 7677 | 7691 | 7748 | 7753 | 7754 | 7773 | 7775 | 7778 | 7780 | 7781 | 7782 | 7783 | 7784 | 7785 | 7786 |
| 7787 | 7788 | 7789 | 7791 | 7797 | | | | | | | | | | | | |

Clubs absents :

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 2032 | 2371 | 2497 | 2523 | 2918 | 2932 | 3209 | 3228 | 3455 | 3608 | 3633 | 3784 | 4347 | 4961 | 5231 | 5414 | 5464 |
| 5482 | 5703 | 5843 | 6013 | 6048 | 6433 | 7139 | 7157 | 7274 | 7339 | 7349 | 7429 | 7462 | 7534 | 7535 | 7557 | 7587 |
| 7588 | 7661 | 7663 | 7667 | 7670 | 7678 | 7680 | 7681 | 7774 | 7776 | 7777 | 7779 | 7790 | 7841 | | | |

- **Vérification des pouvoirs des délégués** (art 49 du RO). Art 53 : quorum de présence : l'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre de clubs représentés.
- **Accueil et ouverture de l'Assemblée générale** par le président Philippe Peterkenne à 10h15.

Rapport de l'activité du CEP. :

Mesdames, messieurs, chers amis sportifs,

Je suis heureux de vous accueillir à notre 49e assemblée générale.

Je souhaiterais commencer cette réunion par un moment de recueillement en souvenir des personnes qui nous étaient chères et qui nous ont quittés cette saison. Merci de vous lever.

Je vous remercie.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juin 2025 est de facto approuvé, attendu qu'aucune remarque écrite n'est parvenue au CEP.

Voici le rapport d'activité du comité exécutif de la province de Liège.

Le CEP s'est réuni 9 fois en présentiel et une fois en vidéoconférence.

Cette saison a été une saison avec beaucoup de changements.

Dissolution de l'ABFS, création d'un championnat interprovincial avec 5 séries. De nouvelles règles de jeu FIFA avec la carte bleue, les deux cartes jaunes. La méconnaissance des nouvelles lois, par les joueurs, les officiels et même certains arbitres ont provoqué des conflits inutiles. J'espère que les choses s'améliorons au fil du temps. Sachez que s'il y a une demande de plusieurs clubs, nous pourrions organiser un « refrech ».

Il faut signaler le bon comportement de clubs liégeois, champions en IP comme Futsal Team, et Procolor .

La finale de la coupe IP s'est déroulée à Liège, au Sart Tilman. Ce fut une très belle soirée où les Liégeois sont restés dignes dans la défaite.

Cette saison 2025/2026 a été marquée par un nombre de forfaits trop élevé, 170 effectivement, l'investissement de certains dans notre sport n'est pas une priorité, l'esprit de club disparaît et les plus motivés ont souvent des difficultés à composer une équipe. C'est dommage. De plus, de trop nombreux matchs furent arrêtés suite à des menaces envers l'arbitre, des bagarres ou des envahissements de

terrain.

Il y a eu également l'instauration de la deuxième carte jaune. Mesure mal comprise par certains arbitres qui oublièrent que l'avertissement solennel existait toujours. Une mise au point sera répétée lors des prochaines sessions de formation.

Comme chaque année, la Ligue a organisé un tournoi sur trois journées pour les sélections espoirs de chaque province francophone. Le CEP a eu la sagesse de choisir **Lionel Lousberg** comme coach de notre équipe. Et cette année notre équipe a remporté le trophée avec 5 points d'avance sur le deuxième.

Cette performance n'aurait évidemment pas été possible sans l'implication exceptionnelle de M. Lousberg, qui s'est démené pour trouver de jeunes talents motivés et très respectueux. Je tiens également à remercier chaleureusement tous les joueurs pour leur engagement.

Félicitations aux coachs adjoints et au directeur technique Jonathan Rébuffatti.

À partir de la saison prochaine, l'amende par carte jaune reviendra à 5€ et il faudra 3 cartes pour être suspendu.

Je voudrais vous rappeler l'article **179.3** : La signature de la feuille de match par les officiels des deux cercles signifie qu'ils approuvent les éléments qui y figurent.

Lors des rencontres officielles, l'équipe visitée sera tenue d'utiliser un marquoir de table avec score, cartes bleues et temps mort. Ce marquoir devra être parfaitement visible et sera placé au centre du terrain sur une table ou par dérogation du Comité exécutif provincial sur un autre support à proximité du délégué au terrain qui se chargera de son utilisation.

Lorsque le délégué visité est dans l'impossibilité de remplir sa mission (sur demande de l'arbitre), l'utilisation est suspendue.

Une amende déterminée par le CEP pour le 1er juillet sera appliquée en cas d'absence de marquoir. En aucun cas, l'absence de marquoir n'empêchera pas une rencontre de se dérouler.

En cas de mauvaise utilisation en cours de rencontre, l'arbitre appliquera les mesures disciplinaires prescrites par les lois du jeu à savoir un avertissement solennel et en cas de récidive, une expulsion (carte rouge).

Le comité exécutif a décidé d'offrir aux clubs présents à la fin de l'AG, un marquoir (1 par club) ainsi que deux supports pour indiquer le temps mort. Si un club présent désire plusieurs marquoirs, ils seront facturés (15 € pièce) Les clubs absents devront se fournir d'un marquoir permettant l'affichage du score et le nombre de cartes blues ainsi que les temps morts.

Je terminerai cette intervention par un constat :

Chaque semaine, TROUVER UN ARBITRE pour chaque match RELÈVE DE L'EXPLOIT, et ce malgré les différentes initiatives prises depuis plusieurs années pour valoriser le rôle de l'arbitre et le protéger au mieux.

Les faits de violences, verbales ou physiques, et le manque grandissant de respect envers le rôle de l'arbitre ONT PETIT À PETIT RAISON DE L'ENGAGEMENT ET DES VOCATIONS.

Pour la prochaine saison, le comité exécutif demande à la commission sportive la plus grande sévérité pour ces faits touchant nos arbitres.

Je vous remercie pour votre attention, vous souhaite de bonnes vacances et une saison 2026 – 2027 pleine de succès.



Remise des diplômes aux clubs champions.

| Division | Nom |
|-----------------|--------------------------------|
| Provinciale 1 | 7030 MFC SPURS VAUX |
| Provinciale 2A | 1397 RAC DISON |
| Provinciale 2B | 7343 MFC BASSENGE |
| Provinciale 2C | 7331 BLUE PEARL HAMOIR |
| Provinciale 3A | 2600 CELTIC AUBEL B |
| Provinciale 3B | 7532 TEAM LINCENT HANNUT B |
| Provinciale 3C | 7252 HDKP TEAM HERVE B |
| Provinciale 3D | 7669 BOIS DE NEUPRE |
| Provinciale 3E | 7330 MJK LIEGE |
| Provinciale 3F | 7670 BVB 04 LIEGE |
| Provinciale 4A | 7777 FEÛTSAL SKILLS MINEROIS |
| Provinciale 4B | 7774 UNION WANZE |
| Provinciale 4C | 7779 AC SANS PRESSION FLEMALLE |
| Provinciale 4D | 5838 NEW-MEN LIEGE B |
| Vétérans 1A | 3784 ESC Waremme fs |
| Vétérans 1B | 3495 AJS OUGREE |
| Scolaires | 7788 MF CLAVINOISE |
| Cadets | 7691 FUTSAL BOCA ANS |
| Minimes | 3784 ESC WAREMME FS |
| Préminimes | 7691 FUTSAL BOCA ANS |
| Diablotins | 7534 JUST FUT FOOT LIEGE |

- **Élections :**

3.1 Représentation à l'assemblée générale de la L.F.F.S ASBL.

Huit mandats d'un an sont à pourvoir. Sont sortants et rééligibles :

Philippe Peterkenne, Philippe Pitz, René Guillaume, France Loly, Chantal Frederix, Alphonse Lovinfosse.

Est sortant non rééligible : Jonathan Rebuffatti.

N'ayant reçu aucune candidature, les candidats éligibles sont réélus.

3.2 Comité Exécutif provincial

1 mandat de 6 ans est à pourvoir.

Michel Leonard étant le seul candidat, il est donc élu.

3.3 Conseil d'administration LFFS.

Aucun mandat à pourvoir.

4 Proposition de modifications apportées au règlement provincial

Ajout : article 2.3.1 : Feuille de match.

Le club dont l'équipe ne peut remplir sa partie et demande à l'arbitre de la compléter sur base des documents d'identités fournis est redevable d'une redevance des 30 euros. L'arbitre est obligé de remplir ladite feuille et faire rapport pour manque d'organisation.

Le point est accepté.

Ajout : article 4.2 Coupe provinciale.

Pour pouvoir participer aux $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ et finale de coupe de province, un membre doit avoir participé à 5 rencontres de son club, quel que soit le type de compétition (championnat et coupe). Les doubles affectations sont comprises.

Le point est accepté.

Ajout : article 5.2 Absence de l'arbitre.

L'arbitre absent à un match sans avertissement préalable ou sans motif valable est puni d'une amende équivalente à l'indemnité arbitrale qu'il était censé percevoir. Cette amende prononcée par la C.P.A. sera versée sur le compte du club lésé.

Le point est accepté.

3 Rapports d'activités des différentes commissions.

5.1 Commission sportive (Philippe Pitz)

La commission s'est réunie 8 fois cette saison.

Elle a traité 157 dossiers (34 en commission, 5 refus de transactions, et 118 en transaction)

Dans ces dossiers, il y a le championnat jeune, où on peut noter une accalmie par rapport à la saison précédente.

Je remercie les membres de ma commission pour le travail fourni tout au long de la saison, et également les membres de la CPA qui se sont succédé à nos réunions.

De mon côté, après 35 ans avec la commission, j'en prends congé, et laisse ma place à M. Bonnechere, qui j'en suis sûr fera un bon président.

Je vous remercie de m'avoir écouté, et vous souhaite d'agréables vacances.

3.2 Commission vétérans (Daniel Gérard)

Bonjour à tous,

Cette saison, compte tenu du nombre d'équipes inscrites, nous avons créé deux séries identiques, reprenant chacune 11 équipes.

Nous avons également remis en vigueur la formule des play-offs afin de permettre aux équipes de disputer quelques rencontres supplémentaires.

Malheureusement, en série 1A, nous avons déploré deux forfaits généraux : les équipes des INCONNUS LIEGE et JEMEPPE CENTRE. Ces forfaits ont bien évidemment créé quelques soucis, mais n'ont pas perturbé le bon déroulement de cette saison.

Dans cette série A, c'est l'équipe ESC WAREMME qui a été sacrée championne, avec 12 victoires et 3 défaites.

En série 1B, également un forfait général (FUTSAL LIEGE) et l'équipe championne est, comme l'année précédente : AJS OUGREE A, avec 16 victoires, 1 défaite et un nul.

Tous ces matchs, plus les matchs de coupe, nous ont permis, une fois encore, de vivre une belle année bien remplie.

Toutefois, au niveau des play-offs, nous avons déploré de trop nombreux forfaits, ce qui a perturbé cette fin de saison.

Je vous rappelle, si besoin en est, que c'est à la demande des clubs que ces

play-offs ont été créés et que la mise en place de ceux-ci demande des efforts considérables.

C'est pourquoi, pour la prochaine saison, l'expérience ne sera pas renouvelée.

Quelques équipes ont arrêté, mais qui seront compensées par de nouvelles arrivées.

Au niveau de la coupe Roger Vrijens, la finale « vétérans » opposait les deux premiers de la série B ... AJS OUGREE face à FUSTAL OLNE.

Les nombreux spectateurs présents ont pu assister à une très belle rencontre remportée largement par l'équipe de FUTSAL OLNE sur le score, sans appel, de 7 buts à 1.

Cette soirée fut vraiment une très grande réussite, tant sur le plan footballistique que sur le plan organisationnel.

Je terminerai en rappelant à tous, et tout spécialement aux vétérans, que la correction et le fair-play sur les terrains doivent être exemplaires.

Cet état d'esprit est la plus belle des propagandes pour notre sport et surtout le plus bel exemple pour tous les jeunes spectateurs présents lors des rencontres.

Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances et vous remercie pour votre attention.

5.3 Commission des jeunes (Jonathan Rébuffatti)

5.4 Commission des espoirs (Jonathan Rebuffatti)

Bonjour à toutes et à tous,

Je tiens tout d'abord à féliciter chaleureusement l'ensemble des équipes, des joueurs et des arbitres qui ont fait vivre nos championnats provinciaux de jeunes tout au long de cette saison.

Bilan de la saison 2025/2026

Cette année, notre futsal provincial a été représenté par 16 clubs, totalisant 61 équipes et 745 jeunes licenciés. Avec 539 rencontres officielles disputées, notre sport demeure bien vivant. Malgré une légère diminution des effectifs par rapport à l'exercice précédent, nous pouvons être fiers du travail accompli et de la qualité des échanges sur le terrain.

Performances et organisation

Je souhaite adresser mes plus vives félicitations à nos champions provinciaux pour leurs titres respectifs. Une mention spéciale à l'équipe des Diablotins de la JUST FUT FUTSAL ACADEMIE LIEGE, qui a brillamment

décroché le titre de Champion francophone lors des finales Ligue. Ce fut, pour toutes nos équipes présentes, une expérience sportive et humaine extrêmement enrichissante.

Sur le plan structurel, les ajustements apportés en début de saison ont porté leurs fruits. La répartition des équipes par niveau a permis à chacun de s'épanouir pleinement dans la compétition. Nous sommes conscients des difficultés rencontrées en catégorie Cadets, où le nombre restreint d'équipes et les contraintes de salles n'ont pas permis de déployer le même système. C'est un point d'attention majeur : une réunion est déjà fixée en septembre à la Maison des Sports pour optimiser notre organisation pour la saison à venir.

La Sélection Espoir : une fierté liégeoise

Concernant notre sélection espoir (joueurs de 15 à 21 ans), nous avons franchi une étape importante cette saison en élargissant notre staff. Je tiens à remercier chaleureusement :

- Lionel Lousberg (T1) pour son engagement continu ;
- Jean-François Sacré et Patrick de Leeuw (T2) pour leur renfort précieux ;
- Maxime Colson pour le travail spécifique et rigoureux accompli avec nos gardiens.

Cette année a été marquée par le succès de nos deux journées de détection à Soumagne. La mobilisation des clubs et des joueurs a confirmé la plus-value de ces initiatives, que nous reconduirons dès la saison prochaine. Quant au tournoi inter-provinces, le parcours de Liège a été exemplaire :

- La première journée à Bressoux a confirmé la qualité de notre groupe, malgré un classement inchangé.
- La seconde journée à Rebecq nous a été favorable : grâce à une belle cohésion et un concours de circonstances favorable dans les autres rencontres, nous avons terminé la journée avec 5 points d'avance.
- Enfin, lors de la troisième journée à Trazegnies, nous avons scellé notre destin en remportant le premier choc décisif contre le Brabant.

C'est avec une immense fierté que je vous annonce que Liège a remporté le tournoi ! Je tiens à remercier tous les joueurs pour leur implication et tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à ce succès collectif.

Conclusion

Aux responsables d'équipes, je vous rappelle l'importance de rentrer vos documents dans les délais impartis pour faciliter notre gestion

administrative.

Je remercie enfin le CEP, la Commission des jeunes, le secrétaire provincial et la CPA pour leur travail de chaque semaine. Je vous souhaite une excellente fin de saison et une belle préparation pour l'année prochaine. Merci pour votre attention !

5.5 Commission des arbitres (René Guillaume)

Mesdames et messieurs,

Brièvement, le bilan de la saison 2025/2026 de l'activité de la Commission Provinciale d'Arbitrage forte de cinq membres-formateurs que je remercie pour leur engagement.

Nombre total de rencontres : 3.372 pour 57 arbitres provinciaux actifs.

Remarque : actuellement, ils ne sont plus que 48 !!

Dans le détail : 2464 en seniors (73,07%) ; 407 en jeunes (12,07%) ; 275 en vétérans (8,16%) et 226 en coupe (6,7%).

45 matchs se sont déroulés sans arbitre officiel, soit seulement 1,33% ; grâce à notre rigueur de travail et disciplinaire, mais aussi et surtout par le travail de notre secrétaire qui se dépense sans compter pour désigner un arbitre à chaque rencontre, ce qui n'est pas une mince affaire.

Et, malheureusement, à noter 170 forfaits, soit 5,04%.

314 formations sur le terrain, toutes catégories confondues ; vétérans, seniors, jeunes ainsi que, dès janvier, trois paires d'arbitres pour les finales de coupe provinciale.

Deux sessions de cours en septembre et en décembre pour candidats arbitres avec 7 recrutés encore actifs.

De nouvelles lois de jeu furent instaurées, sans transition, dès l'ouverture des championnats. Joueurs et arbitres durent s'appliquer à les assimiler au mieux et le plus vite possible. Par respect, je ne m'attarderai pas sur les difficultés rencontrées au début, mais plutôt souligner l'adaptation de tous plus rapide que prévue.

Pour clôturer la saison en beauté, la CPA est particulièrement fière des magnifiques prestations des trois duos d'arbitre lors des finales de coupe qui, de l'avis général, furent à la hauteur de l'évènement.

Hélas, nous sommes très inquiets pour assurer la bonne tenue des divers championnats de la prochaine saison, car le nombre d'arbitres est en nette

régression et malgré notre disponibilité, nous ne parvenons pas à augmenter le cadre arbitral, les candidats qui se présentent et poursuivent ne compensent pas les départs.

Comme lors de chaque AG, je me permets donc de solliciter votre aide pour trouver et nous amener des candidats arbitres parmi vos membres et joueurs, jeunes et moins jeunes.

Une nouvelle session de formation débutera dès le 31/08, le premier et 7 septembre 2026. Pour les informations et la personne de contact, je vous invite à visiter le site Web LFFS Liège.

Enfin, la CPA invite les clubs à lui écrire s'ils estiment que des manquements administratifs ont été commis tels qu'une arrivée tardive, de l'agressivité verbale, le contrôle des cartes d'identité, la clôture de la FDM, etc. Elle accuse toujours réception de vos courriers lorsqu'il ne s'agit pas que de faits de jeu.

MERCI à tous les responsables de clubs visités lors de nos missions pour leur bon accueil, conscients que notre rôle est de former, conseiller et guider... Je vous souhaite d'excellentes vacances et MERCI de m'avoir écouté.

5.6 Le mot du secrétaire provincial (Philippe Pitz)

Tout d'abord, en tant que responsable des compétitions, je voudrais féliciter toutes les équipes championnes, ainsi que les vainqueurs des coupes Roger Vrijens et Philippe Pirson.

Le championnat 2025-2026 se termine.

Malheureusement, on doit toujours taper sur le clou avec certains clubs qui ne répondent pas, et s'étonnent d'être pénalisés par des amendes.

D'ailleurs quelques clubs ne sont toujours pas en ordre pour la saison prochaine après 2 rappels pourtant. Je préviens que les clubs qui ne seront pas en ordre la semaine prochaine évolueront en 4ème provinciale la saison prochaine. Nous ne pouvons plus attendre pour réaliser les séries, et commencer le calendrier 2026-2027.

Pour la saison prochaine, l'article 137 du règlement organique ligue sera scrupuleusement respecté. Le ou la seule interlocuteur, interlocutrice sera le

ou la CQ du club.

Tant que ce ne sera pas cette personne, le secrétariat ne répondra pas.

Ce poste est très important pour votre club, alors mettez une personne de confiance. Si vous n'êtes pas content de celle ou celui-ci,

à tout moment de la saison, vous pouvez changer, il suffit de faire un nouvel engagement solidaire.

Comme cette saison, les CQ recevront une brochure avec toutes les informations pour passer une saison en toute tranquillité, pour ceux ou celles qui le lisent, comme le journal officiel.

De plus, le site internet de la province est très complet pour des renseignements.

Également le secrétariat est disponible par mail 24h/24h.

La permanence téléphonique existe toujours le mardi le jeudi.

Comme chaque année, beaucoup de nouveaux clubs, des clubs qui s'agrandissent, et bien entendu des clubs qui arrêtent.

Pour les montants supplémentaires, il y a un règlement :

Décision de l'A.G. de la L.F.F.S. du 17 juillet 2025 :

Article 193.3 du R.O. de la L.F.F.S :

Si une équipe supplémentaire doit être promue, elle ne peut refuser si elle est classée parmi les cinq premiers de la série.

Donc la semaine prochaine, je préviendrai les clubs hormis les champions bien sûr, qui auront une promotion.

Je vous rappelle que la date limite pour les réaffiliations/désaffiliations, c'est pour ce lundi 15/06/2026 à minuit. Après cela vous n'aurez plus que le document de désaffiliation valable jusqu'au 30 juin 2026.

Pour terminer, je voudrais remercier plusieurs personnes, sans qui le secrétaire ne serait rien.

Tout d'abord le bureau du comité exécutif (M. Peterkenne et M. Rebuffatti) qui tous les vendredis se réunit pour traiter les affaires urgentes, et qui se

dévouent pour le bien de la province.

M. Baiwir employé de la ligue, qui est 2 voire 3 jours semaines au secrétariat provincial.

L'excellente collaboration avec la CPA, et surtout M. Nihoul chaque semaine se démène pour vous trouver un arbitre à chaque rencontre.

Je ne vous tiens pas plus longtemps et vous souhaite d'excellentes vacances, et vous donne rendez-vous la dernière semaine d'août pour la reprise.

3 Interpellation. Art 56.

Il n'y a pas eu d'interpellation déposée.

4 Situation financière de la province.

La situation financière est stable et en équilibre.

Tous les points de l'ordre du jour étant traités, le président clôture l'assemblée générale des clubs liégeois à 11h.

Bonnes vacances à tous.



COMMISSION SPORTIVE

| | |
|-----------------|---|
| Présents | Philippe Pitz (président), France Loly (secrétaire), Michel Léonard, Marcel Schoonbroodt, Denis Bonnechere, Claude Gierkens (représentant CPA). |
| Absente excusée | Chantal Frédérix. |

Rapport de la réunion

Le rapport de la réunion du 20 avril 2026 est accepté, sans remarque, à l'unanimité.

La commission avalise les forfaits prononcés par le secrétariat.

La commission avalise les propositions de transactions.

Comparution .

Dossier 25/26 143 : MFC Massitti Liège (7349) — MFC Bassenge (7343) du 07/05/2026 division 2B (LIP2B170)- Réclamation MFC Bassenge (7343)

Convoqués :

Turki Ibrahim — 27/01/1999 - 878778 — MFC Massitti Liège (7349) - Délégué au terrain — absent non excusé

Jacques Martin — 12/05/1999 - 846479 — MFC Bassenge (7343) — Capitaines visiteurs - présent

Entendus :

Jacques Martin — 12/05/1999 - 846479 — MFC Bassenge (7343)

Déclare : rien à ajouter.

Attendu : qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

Par ces motifs, la commission décide :

Score du match : 0-5 (administratif)

Amendes :

Art 188.3 Acte de corruption commis par un cercle (ou un affilié) : 125 € MFC Massitti Liège (7349)

240.8 Absence non valablement excusée devant une instance : 12.5 € MFC Massitti Liège (7349)

Frais de dossier : 12.5 € — MFC Massitti Liège (7349)

MINI-FOOT LIÈGE INFO N 11

Dossier 25/26 144 : UFS Seraing B (7229) — Racing Grâce-Hollogne (7787) du 13/05/2026 division 4C (LIP4C129) — arrêté

Convoqués :

Cornet François — arbitre de la rencontre — Présent

Gilson Yannis — 03/08/1989 - 878504 — UFS Seraing B (7229) délégué au terrain est absent excusé et remplacé par

Cornelis Dennis — 17/07/1987 – 751391 — UFS Seraing B (7229) — Présent

Manns Thibault — 15/03/1996 - 858078 — Racing Grâce-Hollogne (7787) — Présent - Délégué visiteurs

Callea Sandro — 02/12/1997 - 846500 — Racing Grâce-Hollogne (7787) — Présents

Objet art. A 1. Critiques et/ou attitude désagréable

Objet art. A 4. Menaces, intimidation...

Lakaye Arnaud — 17/09/1991 - 868662 — Racing Grâce-Hollogne (7787) — Présent

Objet art. A 1. Critiques et/ou attitude désagréable

Objet art. A 4. Menaces, intimidation...

3 Matches : Attitude des spectateurs lors d'un match — Racing Grâce-Hollogne (7787)

Entendus :

Cornelis Dennis — 17/07/1987 – 751391 — UFS Seraing B (7229)

Déclare : dommage d'en arriver là. L'arbitre a bien pris un coup dans le dos, et confirme les insultes racistes.

Manns Thibault — 15/03/1996 - 858078 — Racing Grâce-Hollogne (7787)

Déclare : impossible pour l'arbitre de voir le coup de tête, car nous discutons, notre joueur a été poussé dans les gradins. Pas de propos raciste.

Callea Sandro - 02/12/1997 - 846500 - Racing Grâce-Hollogne (7787)

Déclare : le coup de tête est l'élément déclencheur avec comme réflexion du joueur « il sait pourquoi je lui ai mis », confirme être monté sur le terrain, mais pour faire sortir mes joueurs et pour les calmer.

Dépôt de plainte d'un papa.

Lakaye Arnaud — 17/09/1991 - 868662 — Racing Grâce-Hollogne (7787)

Déclare : possible d'avoir tutoyé l'arbitre, mais c'était à cause de l'énervement suite au coup de tête pas vu par l'arbitre. Pas de contestation vis-à-vis de l'arbitre sauf une.

Attendu : qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

MINI-FOOT LIÈGE INFO N 11

Par ces motifs, la commission décide :

Callea Sandro - 02/12/1997 - 846500 - Racing Grâce-Hollogne (7787) est suspendu du 07/09/2026 au 20/09/2026

Lakaye Arnaud — 17/09/1991 - 868662 — Racing Grâce-Hollogne (7787) est suspendu du 07/09/2026 au 04/10/2026

Score du match : 5-0 (forfait sportif)

Amendes :

242.3 Dossier jugé par la C.S.P. — 2.5 €/semaine — 15 € Racing Grâce-Hollogne (7787)

Art. 3. Attitude de spectateurs lors d'un match (si appartenance établie) — 300 € Racing Grâce-Hollogne (7787)

Frais de dossier : 12.5 € — Racing Grâce-Hollogne (7787)

Déplacement de l'arbitre : 20 € — Racing Grâce-Hollogne (7787)

Dossier 25/26 145 : Cosa Nostra Liège (7245) — UFS Seraing B (7229) du 18/05/2026 division 4C (LIP4C093)

Convoqués :

Blume Benjamin — arbitre de la rencontre — Absent excusé

Di Naro Stéphane — 17/10/1987 - 855338 — Cosa Nostra Liège (7245) est absent excusé

Objet art. A 1. Critiques et/ou attitude désagréable

Objet art. A 2. 2.1 Insultes et grossièretés

Objet art. A 4. Menaces, intimidation,

Objet art.7.3 Tentative de voie de fait, envoi du ballon ou autre objet sans contact

Di Naro Jérôme — 15/03/1995 - 855517 — Cosa Nostra Liège (7245) est absent excusé est remplacé par Anzaldi Raphaël — 23/08/1984 – 750165 — Cosa Nostra Liège (7245) — présent

Objet art. A 2. 2.1 Insultes et grossièretés

Objet art. A 7.4 Voie de fait (coup effectif)

Ligotti Benoit — 18/11/1983 - 754300 — Cosa Nostra Liège (7245) — présent délégué au terrain

Objet art. D 1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative.

Gilson Yannis — 03/08/1989 - 878504 — UFS Seraing B (7229) est absent excusé - délégué visiteurs

Entendus :

Anzaldi Raphaël — 23/08/1984 – 750165 — Cosa Nostra Liège (7245)

Déclare : Match tendu, beaucoup de coups et de fautes non sanctionnées par l'arbitre. Nie le front contre front et le coup sur le bras de l'arbitre. Nous avons essayé de demander à l'arbitre de faire plus attention pour la suite du match.

MINI-FOOT LIÈGE INFO N 11

Ligotti Benoit — 18/11/1983 - 754300 — Cosa Nostra Liège (7245)

Déclare : Beaucoup de dialogue avec l'arbitre, nous contestons les coups et les menaces, mais nous avons effectivement essayé d'attirer l'attention de l'arbitre, car nous recevions beaucoup de coups. L'arbitre a appelé deux de ses proches (Messieurs Bawin), je les ai reconnus, car ils sont également arbitres. Ils sont arrivés pour en découdre avec nous.

Attendu : qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

Par ces motifs, la commission décide :

De requalifier les faits en : 7.3 Tentative de voie de fait, envoi du ballon ou autre objet sans contact

Di Naro Jérôme — 15/03/1995 - 855517 — Cosa Nostra Liège (7245) est suspendu du 19/10/2026 au 31/12/2026

Di Naro Stéphane — 17/10/1987 - 855338 — Cosa Nostra Liège (7245) est suspendu du 07/09/2026 au 18/10/2026

Des recommandations sont données à M. Ligotti.

Score du match : 0 – 5 (Forfait sportif)

Amendes :

242.3 Dossier jugé par la C.S.P. — 2.5 €/semaine — 40 € Cosa Nostra Liège (7245)

Frais de dossier : 12.5 € — Cosa Nostra Liège (7245)

[Dossier 25/26 146 : The Lions Liège \(7374\) — MFC Bassenge \(7343\) du 22/05/2026 division 2B \(LIP2B117\)](#)

Convoqués :

Valenti Sébastien — arbitre de la rencontre — Présent

Guillaume René — Formateur — Présent

El Bakkali Ilyas — 12/06/2006 - 845460 — The Lions Liège (7374) — présent - délégué au terrain

Objet art. C 4 4.5 Voie de fait (coup effectif)

Jacques Martin — 12/05/1999 - 846479 — MFC Bassenge (7343) — présent - Capitaine visiteurs

Entendus :

Guillaume René — Formateur

Déclare : rien à ajouter

El Bakkali Ilyas — 12/06/2006 - 845460 — The Lions Liège (7374)

Déclare : nie avoir donné des coups, attitude bonne-enfant entre les supporters. Connait le supporter et c'est bien lui qui est monté sur le terrain. Reconnais qu'il insultait les autres de nulle, etc. Il a dû aller le calmer à la demande de l'arbitre pendant la rencontre. Les jeunes présents, c'était les joueurs du match avant.

MINI-FOOT LIÈGE INFO N 11

Jacques Martin — 12/05/1999 - 846479 — MFC Bassenge (7343)

Déclare : un supporter a insulté nos joueurs pendant la rencontre ainsi que les spectateurs. Il est monté sur le terrain. L'arbitre a demandé au délégué d'aller le calmer. Le délégué l'a fait, mais l'incitait à continuer discrètement.

Attendu : qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

Par ces motifs, la commission décide :

De placer le dossier en délibéré.

Le CQ sera prévenu par courrier recommandé, comme le prévoit le règlement organique.

Dossier 25/26 147 : The Lions Liège (7374) — MFC Bassenge (7343) du 22/05/2026 division 2B (LIP2B117)

Objet : 3 Matches : Attitude des spectateurs lors d'un match (si appartenance établie)

Transactions

Dossier 25/26 129 : Celtic Juprelle (3855)- U Meuble Neupré (6048) du 06/04//2026 division 1 (LIP1156)

Glode Axel — 21/01/1999 - 842097 — U Meuble Neupré (6048) est suspendu du 07/09/2026 au 13/09/2026

Objet : art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative.

Amende : 2,5 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP — U Meuble Neupré (6048)

Frais de dossier : 12,5 € — U Meuble Neupré (6048)

Dossier 25/26 130 : Engis N'Blanche (7678) — Frater Futsal Liège B (7596) du 09/04/2026 division 4D (LIP4D116)

Yaya Mojahid Bilal — 09/09/2005 - 882633 — Frater Futsal Liège B (7596) est suspendu du 07/09/2026 au 13/09/2026

Objet : art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative.

Amende : 2,5 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP — Frater Futsal Liège B (7596)

Frais de dossier : 12,5 € — Frater Futsal Liège B (7596)

Dossier 25/26 131 : Devis Exclusif Ans (7791) — Cosa Nostra Liège (7245) du 10/04/2026 division 4C (LIP4C119)

Contino Giacomo — 23/09/1977 - 853949 — Devis Exclusif Ans (7791) est suspendu du 07/09/2026 au 04/10/2026

Objet : art : B 2. Faute brutale et/ou dangereuse

MINI-FOOT LIÈGE INFO N 11

Amende : 10 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP (2,5 €/semaine) — Devis Exclusif Ans (7791)

Frais de dossier : 12,5 € — Devis Exclusif Ans (7791)

Dossier 25/26 132 : Plainevaux 93 (2935) — MFC Saive (1868) du 13/04/2026
division 3E (LIP3E165)

Sarolea Thibault — 17/12/1993 - 873488 — Plainevaux 93 (2935) est suspendu du 07/09/2026 au
04/10/2026

Objet art. B 2. Faute brutale et/ou dangereuse

Amende : 10 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP — Plainevaux 93 (2935)

Frais de dossier : 12,5 € — Plainevaux 93 (2935)

Dossier 25/26 133 : MF Ambresin-Hannut (2014) — Fantasy Oreye (5708) du
24/04/2026 division 2C (LIP2C005)

Jacob Aurélien — 12/09/1991 - 842009 — MF Ambresin-Hannut (2014) est suspendu du 07/09/2026 au
13/09/2026

Objet art. B 1. Faute de jeu sans brutalité, faute de jeu dite nécessaire, mais non brutale

Amende : 2,5 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP — MF Ambresin-Hannut (2014)

Frais de dossier : 12,5 € — MF Ambresin-Hannut (2014)

Dossier 25/26 134 : DTS Liège (5315) — Nostalg'HEC Laveu (7665) du
28/04/2026 division 3E (LIP3E177)

Bricteux Loris — 17/09/1996 - 877574 — Nostalg'HEC Laveu (7665) est suspendu du 07/09/2026 au
13/09/2026

Objet : art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Amende : 2,5 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP — Nostalg'HEC Laveu (7665)

Frais de dossier : 12,5 € — Nostalg'HEC Laveu (7665)

Dossier 25/26 135 : Inconnus Liège (3351) — MFC Le Beyne B (4083) du
01/05/2026 division vétérans (LIVP3002)

Novelli Christophe — 10/12/1977 - 884262 — Inconnus Liège (3351) est suspendu du 07/09/2026 au
13/09/2026

Objet : art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Amende : 2,5 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP — Inconnus Liège (3351)

Frais de dossier : 12,5 € — Inconnus Liège (3351)

Dossier 25/26 136 : Cosa Nostra Liège (7245) — Celtic Liège FS (7783) du
04/05/2026 division 4C (LIP4C170)

MINI-FOOT LIÈGE INFO N 11

Di Naro Jérôme — 15/03/1995 - 855517 — Cosa Nostra Liège (7245) est suspendu du 07/09/2026 au 18/10/2026

Objet art. B 8.2 Bousculade, poussée brutale (hors action de jeu)

Objet art. 4. 4.1 Insultes et grossièretés

Amende : 15 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP — Cosa Nostra Liège (7245)

Frais de dossier : 12,5 € — Cosa Nostra Liège (7245)

Dossier 25/26 138 : Celtic Aubel C (2600) — WS Gijon Herstal (6023) du 08/05/2026 division 3C (LIP3C097)

Lanero Alvarez Loic — 12/07/1989 - 753984 — WS Gijon Herstal (6023) est suspendu du 07/09/2026 au 27/09/2026

Objet art. B 2. Faute brutale et/ou dangereuse

Amende : 7,5 € art.243.2 Dossier jugé par la CSP — WS Gijon Herstal (6023)

Frais de dossier : 12,5 € — WS Gijon Herstal (6023)

Dossier 25/26 139 : Saint Jean Sart Aubel B (3608) — FT Bosna Eupen (7775) du 08/05/2026 division 4A (LIP4A226)

Dautovic Dzemaal — 27/12/1985 - 855710 — FT Bosna Eupen (7775) est suspendu du 07/09/2026 au 13/09/2026

Objet art. B 1. Faute de jeu sans brutalité, faute de jeu dite nécessaire, mais non brutale

Amende : 2,5 € art.243.2 Dossier jugé par la CSP — FT Bosna Eupen (7775)

Frais de dossier : 12,5 € — FT Bosna Eupen (7775)

Dossier 25/06 140 : MFC La Roja Liège (6389) — Buffalos Liège (3637) du 08/05/2026 division 2B (LIP2B175)

Henandez Villegas Daniel Esteban — 03/09/1999 - 858368 — MFC La Roja Liège (6389) est suspendu du 07/09/2026 au 04/10/2026

Objet art. B 8.2 Bousculade, poussée brutale (hors action de jeu)

Amende : 10 € art.243.2 Dossier jugé par la CSP — MFC La Roja Liège (6389)

Frais de dossier : 12,5 € — MFC La Roja Liège (6389)

Dossier 25/26 141 : MF Saint Jean Sart Aubel B (3608) — FT Bosna Eupen (7775) du 08/05/2026 division 4A (LIP4A226)

Dautovic Dzemaal — 27/12/1985 - 855710 — FT Bosna Eupen (7775) est suspendu du 14/09/2026 au 20/09/2026

Objet : art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative.

Amende : 2,5 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP — FT Bosna Eupen (7775)

Frais de dossier : 12,5 € — FT Bosna Eupen (7775)

MINI-FOOT LIÈGE INFO N 11

Dossier 25/26 142 : ESC Waremme FS (3784) — Acta Liège (5464) du 08/05/2026 division vétérans (LIVP2008)

Libert Cédric — 05/11/1982 - 861848 — Acta Liège (5464) est suspendu du 07/09/2026 au 13/09/2026

Objet : art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Amende : 2,5 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP — Acta Liège (5464)

Dossier 25/26 148 : Union Wanze (7774) — MFC Le Beyne F (4083) du 22/05/2026 division 4B (LIP4B086)

Mvondo Jean — 20/02/1999 - 884152 — MFC Le Beyne F (4083) est suspendu du 07/09/2026 au 04/10/2026

2.2 Insultes à caractère discriminatoire (race, langue, nationalité, religion ou autre)

Amende : 10 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP — MFC Le Beyne F (4083)

Frais de dossier : 12,5 € — MFC Le Beyne F (4083)

Dossier 25/26 149 : The Lions Liège (7374) — MFC Bassenge (7343) du 22/05/2026 division 2B (LIP2B117)

El Bakkali Ylyas — 12/06/2006 - 845460 — The Lions Liège (7374) est suspendu du 07/09/2026 au 13/09/2026

Objet : art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Amende : 2,5 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP — The Lions Liège (7374)

Frais de dossier : 12,5 € — The Lions Liège (7374)



MINI-FOOT LIÈGE INFO N 11

Frais

| Matr. | Nom du club | Frais Dossier | Amende Suspension | Déplacements Arbitre | Divers | Total |
|-------|-----------------------|---------------|-------------------|----------------------|-------------------------|---------|
| 7349 | MFC Massitti Liège | 12.5€ | | | 12.5 € (3) 125 € (4) | 150 € |
| 7787 | Racing Grâce-Hollogne | 12.5 € | 15 € | 20 € | 300 € (1) | 300€ |
| 7245 | Cosa Nostra Liège | 12.5 € | 40 € | | | 52,5 € |
| 7374 | The Lions Liège | 12.5€ | 390 € | 20€ | | 332.5 € |
| 7374 | The Lions Liège | 12.5 | | | 300 € (1) | 312.5€ |
| 6048 | U Meuble Neupré | 12.5 € | 2.5 € | | | 15 € |
| 7596 | Frater Futsal Liège | 12.5 € | 2.5 € | | | 15 € |
| 7791 | Devis Exclusif Ans | 12.5 € | 10 € | | | 22.5 € |
| 2935 | Plainevaux 93 | 12.5 € | 10 € | | | 22.5 € |
| 2014 | MF Ambresin Hannut | 12.5 € | 2.5 € | | | 15 € |
| 7665 | Nostalg'HEC Laveu | 12.5 € | 2.5 € | | | 15 € |
| 3351 | Inconnus Liège | 12.5 € | 2.5 € | | | 15 € |
| 7245 | Cosa Nostra Liège | 12.5 € | 15 € | | | 27.5 € |
| 7596 | Frater Futsal Liège | 12.5 € | 2.5 € | | | 15 € |
| 6023 | WS Gijon Herstal | 12.5 € | 7.5 € | | | 20 € |
| 7775 | FT Bosna Eupen | 12.5 € | 2.5 € | | | 15 € |
| 6389 | MFC La Roja Liège | 12.5 € | 10 € | | | 22.5 € |
| 7775 | FT Bosna Eupen | 12.5 € | 2.5 € | | | 15 € |
| 5464 | Acta Liège | 12.5 € | 2.5 € | | | 15 € |
| 4083 | MFC Le Beyne | 12.5 € | 10 € | | | 22.5 € |
| 7374 | The Lions Liège | 12.5 € | 2.5 € | | | 15 € |

1. Attitude des joueurs et spectateurs.
2. Frais de recommandé.
3. Absences non valablement excusées devant une instance.
4. Art 188.3 Acte de corruption commis par un cercle (ou un affilié)

Suspensions

| Licence | Nom & Prénom | Mat. | Club | N° Dossier 140 | Suspension de toutes fonctions | |
|---------|------------------|------|-----------------------|---------------------|--------------------------------|-------------|
| | | | | | Du | Au (inclus) |
| 846500 | Calleo Sandro | 7787 | Racing Grâce-Hollogne | LG 25/26 141 144 | 07/09/2026 | 20/09/20026 |
| 868662 | Lakaye Arnaud | 7787 | Racing Grâce-Hollogne | LG 25/26 144 | 07/09/2026 | 04/10/2026 |
| 855338 | Di Naro Stéphane | 7245 | Cosa Nostra Liège | LG 25/26 145 | 07/09/2026 | 18/10/2026 |

MINI-FOOT LIÈGE INFO N 11

| | | | | | | |
|---------------|-------------------------------|------|----------------------------|--------------|------------|------------|
| 855517 | Di Naro Jérôme | 7245 | <i>Cosa Nostra Liège</i> | LG 25/26 145 | 19/10/2026 | 31/12/2026 |
| 845460 | El Bakkali Ilyas | 7374 | <i>The Lions Liège</i> | LG 25/26 149 | 08/06/2026 | 07/06/2029 |
| 842097 | <i>Glode Axel</i> | 6048 | <i>U Meuble Neupré</i> | LG 25/26 129 | 07/09/2026 | 13/09/2026 |
| 882689 | <i>Yaya Mojahid Bilal</i> | 7596 | <i>Frater Futsal Liège</i> | LG 25/26 130 | 07/09/2026 | 13/09/2026 |
| 853949 | <i>Contino Giacomo</i> | 7596 | <i>Frater Futsal Liège</i> | LG 25/26 131 | 07/09/2026 | 04/10/2026 |
| 873488 | Sarolea Thibault | 2935 | <i>Plainevaux 93</i> | LG 25/26 132 | 07/09/2026 | 13/09/2026 |
| 842009 | Jacob Aurélien | 2014 | MF Ambresin-Hannut | LG 25/26 133 | 07/09/2026 | 13/09/2026 |
| 877574 | <i>Bricteux Loris</i> | 7665 | Nostal'g'HEC Laveu | LG 25/26 134 | 07/09/2026 | 13/09/2026 |
| 884262 | <i>Novelli Christophe</i> | 3351 | Inconnus Liège | LG 25/26 135 | 07/09/2026 | 13/09/2026 |
| 855517 | <i>Di Naro Jérôme</i> | 7245 | Cosa Nostra Liège | LG 25/26 136 | 07/09/2026 | 18/10/2026 |
| 876162 | <i>Lamhamdi Kantouh Azdin</i> | 7596 | Frater Futsal Liège | LG 25/26 137 | 07/09/2026 | 20/09/2026 |
| 753984 | <i>Lanero Alvarez Loic</i> | 6023 | WS Gijon Herstal | LG 25/26 138 | 07/09/2026 | 27/09/2026 |
| 855710 | <i>Dautovic Dzemal</i> | 7775 | FT Bosna Eupen | LG 25/26 139 | 07/09/2026 | 13/09/2026 |
| 861848 | <i>Libert Cédric</i> | 5464 | Acta Liège | LG 25/26 142 | 07/09/2026 | 13/09/2026 |
| 884152 | Mvondo Jean | 4083 | MFC Le Beyne | LG 25/26 148 | 07/09/2026 | 04/10/2026 |
| 845460 | El Bakkali Ilyas | 7374 | The Lions Liège | LG 25/26 149 | 07/09/2026 | 13/09/2026 |

France LOLY

Secrétaire de la commission sportive



AMENDES

| LOIS DE JEU - CARTE JAUNE : 10€ | | | | Article 48 : ABSENCE A.G. PROVINCIALE 100€ | | | |
|--|---------------|--------------|--------------|--|--------------|-------------|-------------|
| S48 | 1914 (10€) | 2497 (10€) | 3495 (10€) | S50 | 2032 (100€) | 2371 (100€) | 2497 (100€) |
| | 7184 (10€) | 7229 (20€) | 7252 (10€) | | 2523 (100€) | 2918 (100€) | 2932 (100€) |
| | 7331 (30€) | 7532 (10€) | | | 3209 (100€) | 3228 (100€) | 3455 (100€) |
| S49 | 3855 (10€) | 7366 (10€) | 7539 (20€) | | 3608 (100€) | 3633 (100€) | 3784 (100€) |
| Article 180.7 : FORFAIT ADMINISTRATIF : 12,50€ | | | | | 4347 (100€) | 4961 (100€) | 5231 (100€) |
| S10 | 7229B (12,5€) | 7349 (12,5€) | | | 5414 (100€) | 5464 (100€) | 5482 (100€) |
| Article 180.1 : FORFAIT : 50,00 € A PARTIR DU 01/04: 75,00€ | | | | | 5703 (100€) | 5843 (100€) | 6013 (100€) |
| S48 | 2014C (75€) | | | | 6048 (100€) | 6433 (100€) | 7139 (100€) |
| S49 | 2032 (75€) | 3209 (75€) | 3495DA (75€) | | 7157 (100€) | 7274 (100€) | 7339 (100€) |
| | 4083DA (75€) | 5464 (75€) | 7429 (75€) | | 7349 (100€) | 7429 (100€) | 7462 (100€) |
| | 7429 (75€) | 7662B (75€) | 7784DA (75€) | | 7534 (100€) | 7535 (100€) | 7557 (100€) |
| | 7784M (75€) | 7787 (75€) | | | 7587 (100€) | 7588 (100€) | 7661 (100€) |
| Article 180.7 FORFAIT ANNONCE (24H MINIMUM AVANT LA DATE ET L'HEURE OFFICIELLE) 25,00 € A PARTIR DU 01/04: 37,50€ | | | | | 7663 (100€) | 7667 (100€) | 7670 (100€) |
| S48 | 4006 (37,5€) | | | | 7678 (100€) | 7680 (100€) | 7681 (100€) |
| Article 138.5 RECOMMANDE NON-RECLAME 12,50€ | | | | | 7774 (100€) | 7776 (100€) | 7777 (100€) |
| S49 | 7779 (12,5€) | | | | 7779 (100€) | 7790 (100€) | 7841 (100€) |
| DEPLACEMENT DE MATCHS 20,00 € SENIORS / 10,00 € JEUNES | | | | S48 | 3495PR (10€) | | |
| ART 181.5 : FORFAIT GENERAL 125€ | | | | S49 | 2032 (125€) | | |

bonnes
VACANCES!